

CONDITIONS DE VENTE

Article 1

Les réclamations ou autres remarques (envoi endommagé...) ne sont recevables que durant un délai de 2 jours à dater de la réception de la marchandise. Toute réclamation postérieure ne pourra être prise en compte et sera refusée.

Article 2

Nos factures sont payables au comptant et sans escompte sauf notification expresse contraire.

Article 3

Notre marchandise reste notre propriété jusqu'à paiement complet de notre créance éventuellement majorée des frais de retard et de clause pénale.

Article 4

En cas de litige, seuls les tribunaux luxembourgeois dont relève le siège social de l'entreprise sont compétents.



PRO